M. LEYGUES. — Dans ces conditions, le gouvernement repousse l'urgence.

VOTE DE L'URGENCE

Malgré l'intervention du ministre, L'URGENCE EN FAVEUR DE LA PROPOSITION VIVIANI EST VOTÉE PAR 215 VOIX CONTRE 131.

M. LEYGUES. — Je demande le renvoi à la commission.

Discussion immédiate

VIVIANI insiste en faveur de la discussion immédiate. La repousser serait revenir sur le vote que la Chambre vient d'émettre et enterrer l'amnistie elle-même.

On ne peut pourtant la refuser à des écrivains qui se sont levés, au premier appel du gouvernement lui-même (applaudissements ironiques au centre et à droite), pour la défense de la vérité et de la justice, et qui n'ont eu qu'un tort, celui de croire que la lutte continuait, alors que d'autres, plus assagis, l'ont jugée terminée. (Applaudissements et rires.)

La Chambre ORDONNE LA DISCUSSION IMMÉDIATE PAR 253 VOIX CONTRE 204.

Motion additionnelle

M. LASIES vient déposer une motion additionnelle étendant la mesure à tous les crimes et délits militaires, sauf les crimes de trahison.

On demande la discussion sur la proposition Viviani.

M. MILLEVOYE. — Je ne voterai pas cette proposition. Elle exclut de l'amnistie les meilleurs des Français. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. BOUTARD. — L'amnistie doit être pleine et entière pour tout le monde. Vous n'avez pas le droit de laisser hors de la frontière des gens qui ne pensent pas comme vous.

Qu'on soit nationaliste, ou bien que — comme le centre — on n'appartienne à aucun parti (rires), ou bien que comme moi on soit d'un parti qui se compose de moi tout seul (rires prolongés), le sentiment doit être le même.

En attendant l'amnistie pleine et entière, je voterai la proposition de M. Viviani. (Mouvements divers.)

DISCOURS DE ZEVAES

ZEVAES dit que l'amnistie pour les condamnés en vertu de la loi sur les menées anarchistes, sera une véritable réparation.

Des républicains comme M. Léon Bourgeois ont reconnu que cette loi est monstrueuse.

La Chambre ne peut refuser l'amnistie aux écrivains qu'elle a frappés. (Très bien ! à l'extrême gauche.)

VOTE SUR LA MOTION VIVIANI

On met aux voix la première partie de la proposition de Viviani, ainsi conçue : « Amnistie pleine et entière est accordée à tous condamnés pour faits de grève ou faits connexes. »

ELLE EST ADOPTÉE PAR 368 VOIX CONTRE 82.

La deuxième partie est ainsi conçue : « Pour les faits prévus et frappés par les lois du 12 décembre 1893 et du 28 juillet 1894 sur les menées anarchistes et par la loi du 29 juillet 1881. »

Cette deuxième partie est REPOUSSÉE PAR 309 VOIX CONTRE 150.

La proposition Lasies

M. LASIES monte à la tribune pour défendre la proposition additionnelle qu'il a déposée en cours de séance.

Les conseils de guerre, dit l'orateur, appliquent souvent malgré eux des lois impitoyables. Il y a de malheureux soldats qui sont condamnés très sévèrement pour un mouvement de colère, un mouvement de folie.

Ceux là sont dignes de la pitié de la Chambre, surtout quand on voit vivre librement dans Paris un individu condamné deux fois pour le crime le plus abominable, celui de la trahison.

L'orateur n'exclut pas les déserteurs : à côté du fils de famille qui déserte sur un train de luxe, il y a le malheureux paysan, entraîné, séduit par son or. C'est à celui-là que j'ai pensé. (Bruits.)

Cris divers : L'avis du gouvernement. (Bruit.)

M. LEYGUES. — Le gouvernement s'oppose à la discussion immédiate. La Chambre a passé outre. Le gouvernement ne peut que renouveler les réserves qu'il a formulées. (Très bien.)

LA PROPOSITION DE M. LASIES EST ADOPTÉE PAR 286 VOIX CONTRE 109.

Encore les condamnés de la Haute-Cour

Violent tumulte

M. LE HERISSE vient défendre une motion tendant à étendre l'amnistie aux condamnés de la Haute-Cour.

« Nous verrons, dit-il, si après avoir amnistié les condamnés de droit commun, vous allez refuser d'amnistier des citoyens à qui on ne peut reprocher qu'une chose : c'est d'avoir trop aimé leur pays ». (Applaudissements sur divers bancs. — Bruit à gauche).

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Deroulède et Marcel Habert n'attendent rien de votre justice et ne réclament rien des parlementaires ; ils attendent tout du peuple (Bruit à l'extrême gauche).

Je m'étonne que les protestations viennent du côté qui compte le plus d'amnistiés (Bruit. Nouvelles protestations à l'extrême gauche).

ZEVAES. — Nous glorifions la Commune !

LE PRÉSIDENT. — Je ne laisserai pas faire l'apologie de la Commune (Bruit. Violentes interruptions à l'extrême gauche).

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Vous avez en tout cas bénéficié de l'amnistie.

ZEVAES. — Et le poteau de Satory ?

M. LASIES. — Vous avez acclamé Galliffet.

VAILLANT. — C'est un assassin comme les autres. Vive la Commune !

Le tumulte est à son comble.

LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre. Si vous cherchez un incident, vous ne l'aurez pas. (Protestations à l'extrême gauche).

COUTANT. — C'est vous qui le cherchez (Nouveaux bruits).

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Quand l'assassin siégeait sur ces bancs, vous votiez pour lui et avec lui (Vifs applaudissements au centre et à droite. Bruit à l'extrême gauche).

Mais passons ! Tous les républicains ont jadis flétri les condamnations politiques et les tribunaux d'exception.

Le 29 janvier 1891, M. Clémenceau disait ici même en entendant M. Reinach, qu'il ne pouvait s'empêcher de faire un rapprochement bizarre. Où ! vous n'êtes pas pour le tribunal révolutionnaire, lui disait-il, il n'y a pas longtemps, nous en avons fait un ensemble.

M. Reinach, qui, grâce à l'appui gouvernemental, reviendra bientôt sur ces bancs, répondit :

« Vous identifiez la Haute-Cour avec le tribunal révolutionnaire établi par les lois de Prairial. »

Et M. Clémenceau répondit : « Nous avons fait le pire tribunal de tous ; nous avons livré des hommes politiques à des hommes politiques, leurs ennemis et la condamnation était assurée d'avance. »

En 1899, MM. Clémenceau et Reinach ont fait un autre tribunal révolutionnaire....

LE PRÉSIDENT. — Vous avez la plus grande liberté de parole, mais....

M. FIRMIN FAURE. — Mais vous allez la circonscrire (Rires).

LE PRÉSIDENT. — ...Vous ne pouvez dire que la Haute-Cour était un tribunal illégal.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Pour la première fois, des hommes acquittés par un tribunal régulier ont été traduits devant un tribunal d'exception (Applaudissements sur divers bancs. Bruit à gauche).

Le gouvernement qui siège sur ces bancs a commis là un véritable Coup d'Etat (Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs).

Nous allons voir si la Chambre excluera de l'amnistie des hommes que personne n'a cessé d'estimer comme patriote et comme Français.

Finalement, la proposition Le Hérissé EST REPOUSSÉE PAR 293 VOIX CONTRE 163.

Autres propositions

M. POURQUERY DE BOISSERIN dépose un amendement tendant à étendre l'amnistie à toutes les condamnations de roulage Adopté à mains levées.

Une autre proposition de M. Pourquery de Boisserin, l'étendant aux contraventions en matière de contributions indirectes est adoptée à mains levées.

M. POURQUERY DE BOISSERIN fait adopter une autre proposition étendant la loi aux délits de chasse et de pêche.

M. L'ABBÉ LEMIRE propose l'amnistie sur les contravenants aux lois forestières. Adopté.

M. DESTOUBEILLON veut l'étendre aux délits de pêche maritime et fluviale. Adopté.

POULAIN la demande pour les contraventions en matière de douane. Adopté.

M. LE HERISSÉ. — Amnisitons tous les délits en bloc (Rires).

M. VIGOUROUX veut l'étendre aux cyclistes.

L'extrême gauche vote contre ; la motion (rires) est repoussée.

LE PRÉSIDENT. — Il est une chose que, je l'espère, la législature prochaine votera, c'est la revision du règlement. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. LE HERISSÉ. — Et la revision de la Constitution. (Très bien.)

M. DUSSAUSSOY propose l'amnistie pour tous les délits en matière d'association. (Bruit à gauche.)

L'amendement est repoussé par 273 voix contre 156.

M. DAUZON propose d'amnistier les contraventions à la loi de 1884 sur les Syndicats. Adopté.

L'ABBÉ LEMIRE demande amnistie pour les ministres des différents cultes privés de leur traitement. (Bruit à gauche.)

M. LASIES. — Votez-la donc. Vous allez demander les voix des curés pendant les élections. (Rires. Bruit.)

L'amendement est repoussé par 255 voix contre 188.

M. CHICHE vient déposer une motion tendant à amnistier les condamnations prononcées par les tribunaux académiques.

M. COLLE. — La Chambre donne depuis trois jours le spectacle de son impuissance et de son incohérence. (Vifs applaudissements sur divers bancs.)

Je lui demande de mettre fin à ce spectacle et de s'ajourner jusqu'au retour du budget du Sénat. (Bruit à gauche.)

M. LEYGUES. — *Le gouvernement s'oppose à* cette proposition. La Chambre doit examiner avant la fin de la législature des projets de loi importants. (Bruit. Exclamations. Rires.)

M. CHARLES FERRY. — Je demande la reprise immédiate de l'ordre du jour.

M. COLLE. — Je retire ma proposition mais pour permettre à la Chambre de reprendre son calme, je demande le renvoi à lundi. (Bruit.)

On repousse l'amendement Chiché, ainsi qu'une addition de M. DE GRANDMAISON étendant la loi aux délits sur la comptabilité des fabriques.

M. FIRMIN FAURE fait adopter une addition demandant l'amnistie pour les cochers et conducteurs de voitures, d'omnibus et de tramways.

Proposition de Lamendin

LAMENDIN demande que l'amnistie soit étendue aux mineurs condamnés pour avoir ramassé du charbon dans les mines.

Cette proposition est adoptée.

DÉCLARATIONS DIVERSES

M. LEYGUES demande à la Chambre de repousser l'ensemble du projet d'amnistie. (Mouvements divers.)

M. BIBOT (*de sa place*). — *On ne peut s'illusionner* sur le sort final du projet discuté en dehors du gouvernement voté dans de pareilles conditions.

L'orateur et ses amis voteront contre l'ensemble.

ZEVAES demande à la Chambre de ne pas se déjuger. Elle a émis un vote en faveur des ouvriers. Il faut le maintenir et voter l'ensemble. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Vote de l'ensemble du projet d'amnistie

M. LEMIRE vient déclarer qu'il votera contre l'ensemble du projet, parce qu'il exclut des catégories de citoyens.

COUTANT insiste pour le vote de l'amnistie, au moins en ce qui concerne les faits de grève.

LE PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble du projet d'amnistie. Le scrutin donne lieu à pointage.

L'ENSEMBLE DU PROJET EST ADOPTÉ.

LE REGLEMENT DE LA CHAMBRE

M VIGOUROUX reprend la motion de M. Berthelot qui tendait à modifier le règlement de façon à interdire aux députés de présenter, au cours de la discussion du budget, des amendements tendant à l'augmentation de crédit, à moins de proposer une ressource correspondante à ce crédit.

Il demande à la Chambre de statuer immédiatement sur cette motion.

MILLERAND se prononce pour le maintien de l'ordre du jour, qui est voté à une grande majorité.

Les Accidents du travail

La Chambre adopte plusieurs chapitres du projet de loi sur la marine marchande, retour du Sénat, puis un projet de résolution de M. Mirman, ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à insister de la manière la plus pressante auprès du Sénat pour hâter l'examen et obtenir le vote des diverses propositions relatives aux accidents du travail, proposition considérée par la Chambre comme très importante et votée par elle à l'unanimité en juin 1901. »

On adopte ensuite un projet tendant à modifier l'article 400 du Code civil ainsi qu'un projet demandant des crédits supplémentaires.

La discussion de la loi d'affichage est renvoyée à lundi.

Demandes d'interpellations

COUTANT demande à interpeller sur la séquestration de Prenant, à Bicêtre. « J'engage mes collègues, dit-il, à aller à Bicêtre. (Rires). Ils verront que la lettre de cachet y existe encore. »

Cette interpellation est renvoyée à la suite des autres.

M. PELLETAN demande à interpeller le Ministre de la marine au sujet des constructions navales, ainsi que nous l'avons annoncé.

Cette interpellation sera discutée dès que le budget de la marine sera de retour du Sénat.

La séance est levée à 6 heures 30 et renvoyée à lundi, 2 heures.

SÉNAT

Paris, 21 mars. — La séance s'ouvre à une heure sous la présidence de M. FALLIERES.

BUDGET DE LA MARINE

Après avoir voté hier les budgets du Commerce et de l'Industrie, des Affaires étrangères, des Travaux publics, des Postes et Télégraphes, le Sénat aborde aujourd'hui l'examen du budget de la Marine

Après une intervention de l'amiral de CUVERVILLE qui critique l'organisation de la Marine et une réplique de M. DUBOST, rapporteur général, le ministre de la Marine, M. de LANNESSAN répond aux critiques de l'amiral Saint-Michel.

Les divers chapitres du budget de la Marine sont ensuite adoptés.

AUTRES BUDGETS

LE budget de la Justice et celui de la Légion d'honneur sont votés sans débat.

On passe au budget de l'Intérieur, dont les divers chapitres sont votés après une courte discussion. Le budget des Services pénitentiaires est également adopté.

Le budget des Cultes est voté sans modification. Il en est de même du budget des Finances et de celui des Monnaies et Monnaies.

La séance est levée à sept heures et renvoyée à demain.

Congrès National

DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

Paris, 21 mars. — Nous avons rendu compte hier des deux premières séances du Congrès national des travailleurs du chemin de fer de France et des colonies, qui se tient actuellement à Paris, à la Bourse du Travail.

LA SITUATION SYNDICALE

A la séance d'hier soir, le citoyen Guérard, au nom du Conseil d'administration, a donné lecture du rapport moral et financier. Ce rapport constate que la situation du syndicat est particulièrement bonne.

Que de l'année 1901, le nombre des nouvelles adhésions a été de 4.023, dont 23 femmes. Le chiffre total des syndiqués était au 31 décembre dernier, de 35.437.

Actuellement, il ne se passe pas de semaine sans que le syndicat s'augmente d'une centaine d'adhésions.

Le rapport contient un historique de la loi Berteaux-Rabier, de son rejet par le Sénat, de sa reprise par la Chambre et des démarches que, d'accord avec les chauffeurs mécaniciens du P.-L.-M., le syndicat fit dans le but de la faire aboutir. Il constate qu'il n'y a à cet effet aucun espoir à fonder sur le gouvernement et sur les Chambres ; que c'est seulement par un acte d'énergie que les travailleurs des chemins de fer pourront obtenir satisfaction.

Les comités du travail, les caisses de retraites les grèves qui ont eu lieu au cours de l'année, notamment celle de Corse, où les grévistes ont fait preuve d'une entente parfaite et d'une rare énergie, la réglementation du travail, toutes ces questions sont passées en revue dans le rapport.

A propos du conseil supérieur du travail, dont le citoyen Guérard est membre, le rapport rappelle la décision prise au congrès corporatif de Lyon, invitant les membres ouvriers à donner collectivement leur démission, au cas où le ministre du commerce se refuserait à apporter certaines améliorations dans son mode de recrutement. Le conseil supérieur du travail n'est pas composé en nombre égal de patrons et d'ouvriers. Il y a, de plus, des fonctionnaires du ministère, des députés, et enfin des membres désignés par le ministre

Le congrès de Lyon ayant décidé que les membres ouvriers n'y resteraient que si le ministre acceptait de composer le conseil supérieur du travail d'ouvriers et de patrons seulement, et en nombre égal, il était nécessaire que le congrès se prononçât sur la conduite que devra tenir, le cas échéant, le citoyen Guérard.

A l'unanimité, le congrès décide que le citoyen Guérard devra se conformer à la décision prise au congrès corporatif de Lyon.

A l'unanimité également, il a été décidé l'envoi aux travailleurs des chemins de fer corses, d'un télégrammes les félicitant de l'énergie et de l'esprit d'entente dont ils ont fait preuve lors de leur grève de l'an dernier.

TROISIEME SEANCE

Le Congrès a tenu ce matin, vendredi, la troisième séance à la Bourse du Travail.

Le Congrès ne pouvant discuter en séance certaines questions, notamment celle relative à l'augmentation des cotisations et aux comités du travail, a renvoyé ces questions aux commissions compétentes, afin que celles-ci élaborent des rapports qui seront soumis à la ratification des délégués.

Le Congrès, sur la proposition du conseil d'administration, a décidé de présenter, cette année, à la signature de tous les candidats aux élections législatives, acceptation d'un programme des principales revendications des syndicats.

Dans ce programme figurera le rachat ou la reprise par l'Etat des chemins de fer.

On a abordé ensuite la 15e question de l'ordre du jour, intitulée : Revendications. Les 3 premiers paragraphes ont été adoptés. Le premier est ainsi conçu :

« Démarche à faire en vue d'obtenir que chaque Compagnie se décide à faire pour régler l'avancement de ses agents ce que l'Etat a fait pour l'avancement des siens. »

Le 2e paragraphe porte sur la recherche des moyens destinés à combattre le favoritisme et à la suppression des tableaux de choix.

Le 3e paragraphe vise la suppression des dossiers secrets et la communication à tous les agents des notes qui leur sont données par leurs chefs.

La séance a été levée à midi.

L'espionnage en Russie

La trahison du colonel Grimm et l'Etat-major français. — Recherches à Nice. — Généraux russes compromis.

Paris, 21 mars. — On affirme que l'état-major français, directement intéressé à l'affaire de haute trahison du colonel Grimm, sous-chef d'état-major du gouvernement de Varsovie, s'est abouché avec les autorités militaires russes pour connaître exactement l'importance de l'étendue des actes de trahison du colonel et de ses complices.

D'après des renseignements, il est certain que le chef d'état-major général français, le général Pendezec, successeur des généraux de Boisdeffre et Delanne, ne tardera pas à être mis au courant par le général Sakharoff des trous opérés par les agissements de Grimm et Cie, dans le plan de mobilisation des armées française et russe, agissant d'accord, en cas de guerre, contre l'Allemagne, secondée par les armées d'Autriche et d'Italie

On ne doute pas, à l'état-major français, que le colonel Grimm a livré à l'Allemagne *non seulement les plans de mobilisation* et les plans des forts sur toute l'étendue de la frontière polonaise, mais, par ses relations avec d'autres officiers russes d'origine allemande, hostiles à l'alliance franco-russe, qu'il a obtenu de plus et livré aux envoyés et intermédiaires du ministère de la guerre prussien, la teneur presque complète de la convention militaire franco-russe et des plans de mobilisation qui s'y rapportent.

Le colonel Lazareff, attaché militaire russe à Paris, s'est rendu à plusieurs reprises, affirme-t-on, au ministère de la guerre.

Un de nos correspondants de Nice écrit que les envoyés de la police russe parcourent en ce moment le littoral, à la recherche du général Puzyzewski, chef d'état-major de Varsovie, qui se cacherait à Nice sous un faux nom. Le général, dénoncé par son sous-chef comme ayant profité des libéralités allemandes, avait demandé un congé de trois mois pour faire son voyage de noces : il s'est marié récemment avec une jeune actrice d'origine française.

A Varsovie les gendarmes russes ont pénétré dans les consulats d'Allemagne et d'Autriche et y ont opéré des perquisitions se rapportant à l'affaire du colonel Grimm.

Immédiatement après, le gouvernement russe a fait présenter des excuses à Berlin et à Vienne. Le gouverneur Tchortkof paierait de sa place cette atteinte au droit international.

D'après d'autres renseignements, cette affaire de trahison serait bien plus étendue qu'on ne l'aurait cru ; beaucoup de généraux y auraient, depuis des années, participé, et le colonel Grimm ne serait qu'un tout petit coupable dans le lot.

LE COLONEL GRIMM

Varsovie, 21 mars. — Le colonel Grimm avait un traitement régulier de 15.000 francs et d'importantes gratifications. Il était chargé de livrer aux espions étrangers de faux plans russes, mais il leur a livré de vrais plans. Le colonel aurait fait des aveux étendus, d'où il résulterait que presque tous les plans de forteresses et les graphiques de mobilisation, même d'autres districts militaires que celui de Varsovie, auraient été livrés.

Un entrepreneur d'exploitations minières, nommé Rupp, aurait été arrêté et interné dans la citadelle de Varsovie.

Le bruit court, ce soir, à Varsovie, que le colonel Grimm se serait suicidé. On dit à Varsovie *qu'un officier d'état-major est arrivé* pour se rendre compte du mal fait par la trahison ; on se demande si les plans de campagne d'ensemble élaborés par le général de Boisdeffre et le général Obroutchef, chef d'état-major russe, se trouvent parmi les documents vendus à l'Allemagne.

M. Loubet en Russie

Le président et le kaiser. — Un bruit sensationnel. — Passage de M. Loubet par l'Allemagne.

La Voix Nationale, journal nationaliste qui a pour directeur le sénateur de Marcère, publie les lignes suivantes que nous reproduisons à titre purement documentaire et sous toutes réserves :

« Il y a une dizaine de jours, des rumeurs ont circulé, d'après lesquelles M. Loubet pourrait aller en Russie en passant par l'Allemagne pour s'y rencontrer avec l'empereur Guillaume.

Sous cette forme, la nouvelle était inexacte.

Aujourd'hui, je puis affirmer comme certain qu'actuellement des négociations fort actives se poursuivent dans le plus grand mystère pour que le navire portant M. Loubet s'arrête, soit à l'aller, soit au retour, dans un port allemand, où Guillaume II, par un de ces coups de théâtre dont il a le secret, viendrait saluer le président de la République.

Je sais très bien que mon affirmation sera l'objet d'un démenti, mais je la maintiens d'avance formellement. Les démentis de M. Delcassé ont d'ailleurs une valeur infiniment relative depuis le jour récent où il a démenti la partie de l'interview du *Giornale d'Italia* concernant l'Albanie, alors que cependant son interlocuteur italien avait reproduit très fidèlement les paroles du Ministre des Affaires étrangères.

Pour être complet et exact, je dois dire que la proposition d'arrêt sur un point de la côte allemande émane de l'empereur Guillaume lui-même.

Le kaiser a déjà reçu, sur sa demande, les Français à Kiel, l'*Iphigénie* à Bergen, l'*Ibis* à Goestemünde, le général Bonnal à Berlin. Il voudrait maintenant voir le président de la République sur le sol allemand, car il sait tout le parti qu'il pourrait tirer d'un pareil événement. Il sait que ce fait considérable serait qualifié par certains de preuve tangible de l'apaisement définitif franco-allemand, et qu'il serait exploité avec un succès assuré par ceux qui travaillent en France à la destruction de nos forces militaires.

Comme Guillaume II accroît sans répit son armée de terre et de mer, le bénéfice de l'entrevue projetée, peut donc être immense.

Du côté du ministre Waldeck, on se rend parfaitement compte des difficultés de l'opération. On y incline toutefois, mais en voulant mettre brusquement l'opinion publique française en présence du fait accompli.

« Le fait accompli, a dit Bismarck dans son langage lapidaire, supprime toute objection. C'est pour cette cause que les négociations actuelles sont conduites avec les plus grandes précautions.

Il est bien possible qu'une fois connues, elles aboutissent plus difficilement, mais dans une affaire de cette importance l'opinion publique doit être consultée, je n'hésite donc pas à la saisir d'une nouvelle dont, je le répète, je sais la réalité. »

La Note Franco-Russe

L'IMPRESSION DES GOUVERNANTS ANGLAIS

Londres, 21 mars. — Au ministère des affaires étrangères on assure que le gouvernement estime que le communiqué franco-russe ne semble cacher aucune arrière-pensée inquiétante.

Le gouvernement anglais accepte la déclaration franco-russe sans la moindre appréhension et ne songe à y formuler aucune objection et aucune critique.

La déclaration ne peut modifier en aucune façon la politique anglaise en Extrême-Orient *Le seul but de la convention anglo-japonaise* étant, à ce que l'on assure, le maintien du « statu quo » et de la paix générale, l'Angleterre accepte d'autant plus volontiers la déclaration franco-russe que celle-ci fait savoir que la politique de l'alliance franco-russe en Extrême-Orient est inspirée des mêmes principes que ceux qui font la base de la politique du Royaume-Uni.

COMMUNICATION A LA CHINE

Pékin, 21 mars. — La déclaration franco-russe a été communiquée à la Chine hier soir. La Chine a appris pour la première fois la sollicitude réelle de la Russie pour le maintien de son intégrité, alors que sa récente politique pouvait autoriser quelques doutes sur la sincérité de ce désir. La Chine attend maintenant une semblable déclaration de la part des autres puissances européennes.

NOTIFICATION AUX ETATS-UNIS

Washington, 21 mars. — Le comte Cassini, ambassadeur de Russie, et M. Cambon, ambassadeur de France, se sont rendus aujourd'hui au ministère des affaires étrangères où ils ont remis chacun une copie de la déclaration franco-russe relative à l'accord anglo-japonais. Les deux ambassadeurs ont ajouté verbalement l'expression de la sympathie de leurs gouvernements envers la politique de la porte ouverte préconisée par M. Hay, ministre des affaires étrangères américain.

LE TRAITÉ ANGLO-JAPONAIS

HISTORIQUE DE L'ALLIANCE

Le Matin, reçoit de son correspondant de Londres la dépêche suivante :

« Grâce à un diplomate étranger des plus distingués, à Londres, je suis maintenant en mesure de donner l'origine incontestablement exacte de l'accord anglo-japonais.

Ce n'est pas l'Angleterre qui a sollicité ou proposé l'alliance, c'est le Japon. Voici ce que j'ai appris à ce sujet :

Depuis l'époque où l'Europe est entrée en relations d'affaires avec le Japon, jusqu'au moment où l'alliance anglo-japonaise a été notifiée, il y a deux mois, le crédit de ce pays était nul. Il y a deux ans environ, quelques Japonais étaient venus à Paris pour préparer un emprunt. Ils avaient frappé à plusieurs portes, mais sans succès.

Ils se rendirent ensuite à Londres dans le même but. Là aussi, ils essayèrent d'émettre un emprunt. Ils demandaient deux cent cinquante millions de francs. Quatre banques se chargèrent de l'émission, mais le public ny souscrivit pas ; elle ne donna qu'un résultat minime — cinquante millions — la majeure partie des titres restant dans les portefeuilles des banques. On comprit à Tokio qu'il fallait d'une manière ou d'une autre trouver le moyen d'améliorer le crédit du Japon.

Il y a quelques mois, le marquis Ito, se trouvant à Saint-Pétersbourg, proposait une alliance au gouvernement russe. Il fut assez bien accueilli et des pourparlers furent engagés. On arrêta même les bases d'un projet mais cependant on ne put finalement tomber d'accord.

Sur ces entrefaites, le marquis Ito part pour Londres, montre le projet au cabinet de Saint James et expose ce que le gouvernement du tsar était disposé à faire. Downing street s'inquiète, et, voulant à tout prix empêcher un accord russo-japonais, conclut l'alliance anglo-japonaise.

Le lendemain de la notification de cette alliance, les titres japonais restés en portefeuille étaient placés. Il est donc évident que, en ce qui concerne le Japon, l'accord a été décidé par des considérations purement financières. Quant à l'Angleterre, son intérêt dans la convention était d'empêcher la Russie de s'aller au Japon et de garantir le « statu quo » en Extrême-Orient.

Voilà, d'après l'un des hommes d'Etat les plus compétents d'Europe, l'histoire véritable de cette mémorable alliance. »

LES JOURNAUX BELGES

Bruxelles, 21 mars. — L'Indépendance dit au sujet de la note franco-russe :

« De même que l'Angleterre serait entraînée par le Japon dans un conflit avec la Russie, de même maintenant la France serait entraînée par la Russie dans un *conflit avec le* Japon. Les conditions de combat sont prises, et les adversaires sont face à face, prêts à recourir aux pires violences. Un conflit armé n'est pas à redouter dans un avenir absolument immédiat, mais il dégénérera en guerre générale à laquelle toutes les grandes puissances participeront. »

Le Journal de Bruxelles termine ainsi son article :

« Après les explications des puissances faisant partie de l'ancienne duplice, explications démontrant que la France et la Russie ne sont nullement visées par l'alliance anglo-japonaise, il ne peut plus être question de graves complications en Extrême-Orient. La note rédigée par M. Delcassé et le comte Lamsdorff fait disparaître toute appréhension. Qu'il subsiste quelques causes d'inquiétude, celle-ci ne peut plus être provoquée par les deux duplices, mais par les autres grandes puissances qui auraient des velléités de ne pas suivre la même politique en Chine.

L'Etoile Belge écrit sur le même sujet :

« La convention anglo-japonaise, nous l'avons montré, est dirigée surtout, pour ne pas dire exclusivement, contre la Russie. Celle-ci devait naturellement chercher à parer le coup, elle l'a fait très habilement ; elle a commencé par déclarer que l'Angleterre et le Japon allaient au-devant de ses vœux en garantissant l'indépendance et l'intégrité de la Chine et de la Corée. Aujourd'hui, elle confirme ses déclarations par une communication diplomatique aux puissances, faite en son nom et en celui de son alliée la France. »

LES JOURNAUX ALLEMANDS

Berlin, 21 mars — La publication de la note franco-russe a causé une assez vive surprise. Elle est envisagée d'une façon optimiste par les cercles officiels. Voici les commentaires des principaux journaux

Le Lokalanzeiger insiste sur l'importance de la déclaration franco-russe à l'égard de la Chine et ajoute :

« Les ambassadeurs de France et de Russie ont confirmé à M. de Bülow les tendances pacifiques de cette action commune. »

La Gazette de Voss trouve la rédaction de la déclaration très catégorique :

« Elle proclame l'extension de l'alliance franco-russe en Extrême-Orient. Cela fortifie la situation de la Russie, sans pour cela diminuer les chances du maintien de la paix, car maintenant les deux groupes de puissances se garderont soigneusement de commettre des actes qui déchaîneraient la guerre. »

Le Tageblatt écrit :

« Il existe des gens qui estiment que le système de contre-poids en Chine atténuera les rivalités des puissances et assurera la paix, mais il existe aussi de nombreuses personnes nullement tranquillisées au sujet de l'avenir et qui redoutent que la question de la Mandchourie provoque de graves complications. »

Les évènements de Barcelone

PROTESTATION CONTRE IGLESIAS

Barcelone, 21 mars. — Le journal El País, publie une lettre d'ouvriers arrêtés, lors du récent mouvement révolutionnaire et protestant contre les déclarations faites à la presse bourgeoise par Pablo Iglesias, chef du parti socialiste espagnol.

« Les grévistes de Barcelone, disent les signataires de cette protestation, ne furent pas des voleurs, non plus que des adversaires du véritable ordre social. Ils furent des précurseurs de la société juste et parfaite de l'avenir. »

Le matériel des chemins de fer

UNE CIRCULAIRE DE BAUDIN

Paris, 21 mars. — Le ministre des travaux publics, frappé des conditions défavorables dans lesquelles s'exerce l'industrie des constructions de matériel roulant des compagnies de chemins de fer, avait institué une commission à laquelle il avait confié le soin de procéder une enquête sur cette situation et de lui faire connaître les moyens propres à y remédier autant que possible.

Cette commission vient de faire connaître au ministre les conclusions de son enquête.

Parmi les moyens proposés par elle pour modifier la situation qu'elle avait mission d'étudier, citons les suivants :

Retirer successivement du service même le matériel roulant dont l'emploi, bien que n'offrant pas de danger au point de vue de la sécurité, ne répondrait plus qu'imparfaitement aux besoins actuels de l'exploitation, sauf à ajourner l'amortissement du prix d'inventaire de ce matériel.

S'attacher tout spécialement, dans l'étude des projets de locomotives, à donner aux divers éléments de ces machines des formes qui en permettent l'usinage aussi économique que possible dans des ateliers organisés

---

FEUILLETON DU 23 MARS. — N° 23

LE

CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

DEUXIEME PARTIE

Lutte de géante

III

« Malgré moi, j'ai peur !

Il y a de quoi. Et la situation du capitaine des Blancs-Becs est en effet terrible. Il vient de lâcher son point d'appui — une traverse du pont du chemin de fer — et se laisse tomber la tête en bas, dans la Modder.

Comme le disait un couvreur dégringolé du haut d'un toit : « La chute, ça n'est pas désagréable : mais l'arrivée n'est pas toujours drôle ! » La rivière était profonde. Casse-Cou traverse comme un boulet la couche liquide. La hauteur du plan d'eau amortit la chute.

Au même instant retentit une explosion qui s'accompagne d'un ouragan de débris. Un peu plus tôt, Casse-Cou sautait avec le pont. Un peu plus tard il était assommé par les débris.

Sa bonne étoile permet qu'il soit à ce moment protégé par un matelas d'eau mesurant quatre mètres d'épaisseur.

Il fait entre deux eaux quelques brasses, et, manquant de souffle, émerge en s'ébrouant.

Mais alors sa bonne étoile subit une éclipse. Il aborde près d'une poutrelle fichée à 45° dans le lit de la rivière, et machinalement veut s'y cramponner. Une main vigoureuse le happe au passage. Des jurons celtiques frappent son oreille.

« Arrah !... arrah !... je le tiens... le palen... le faux frère... l'assassin... l'incendiaire.

« Bédarrah !... c'est lui, le fils de l'enfer... »

Casse-Cou reconnaît l'Irlandais qu'il a si galamment expédié dans la rivière, à travers le tablier du pont.

« Arrah !... je le tiens, vous dis-je... accourez.. aidez un bon chrétien à capturer ce... »

Le dernier membre de phrase se fond dans ces trois syllabes très explicites :

« Glou !... glou !... glou !...

Casse-Cou vient de nouer ses dix doigts au col de ce bavard importun qui aurait bien dû se contenter d'avoir, une première fois la vie sauve.

Tous deux coulent à pic et sont roulés par le courant. Mais les mains du Blanc-Bec sont un rude baillon.

Après un plongeon d'un durée interminable, un seul corps émerge. Celui de Casse-Cou L'Irlandais, étranglé par le jeune athlète, a disparu pour jamais.

Le vaillant gamin absorbe, avec quelle ivresse ! une large bouffée d'air et cherche à se rendre compte de ce qui s'est passé.

Au-dessus de lui, le pont est démoli, le pilier est effondré. Cela ne fait pas de doute. Là-haut des gens vont et viennent avec des lumières et s'arrêtent à la même place, invariablement. Il est impossible même aux piétons de passer.

Casse-Cou entend des jurons anglais, des malédictions carabinées, des ordres, que chacun donne et que nul n'exécute.

Puis, cette phrase qui le ravit, lui arrive distincte :

« Quel désastre ! Il y a pour huit jours de travail.

— Allons, se dit Casse-Cou, ça va bien et ma mission est remplie.

« Cronje sera content et les Français aussi.

« A présent, il s'agit de rejoindre Fanfan. »

D'abord sortir de la rivière. Il se met à nager doucement, le long des berges escarpées, cherchant un point pour aborder. Il trouve une sorte de coupure au milieu de roches éboulées, se hisse à la force des poignets et, ruisselant comme un dieu marin, s'accroupit sans bruit sur une pierre.

Prudent comme un vrai Mohican, il écoute attentivement, regarde de tous ses yeux et semble flairer le danger.

Là-bas, sur la voie ferrée, le bruit des coups de feu lui arrive distinctement. Il reconnaît le claquement des mausers et se dit joyeux :

« C'est Fanfan !

« La mine a dû sauter au moment où je me débrouillais au fond de la rivière avec cet imbécile d'Irlandais.

« Rejoignons les Blancs-Becs. »

Avec des précautions infinies, des gestes souples de félin et une adresse d'acrobate, il se hisse jusqu'au sommet de la faille et s'arrête au moment d'émerger tout à fait.

Les yeux au ras du sol, il examine de nouveau les alentours. Ce silence, relatif d'ailleurs, ne le rassure qu'à demi.

Un frisson rapide le secoue de la tête aux pieds. A cinq pas de lui se tient debout, appuyé sur son fusil, un soldat anglais faisant face à la faille.

La silhouette de l'homme se découpe en vigueur sur le ciel clair. et Casse-Cou distingue même sa coiffure : le chapeau de feutre retroussé à la mousquetaire des volontaires de l'infanterie.

Redescendre sur les roches branlantes, gagner de nouveau le lit de la rivière, s'immerger, chercher un autre point pour aborder, tout cela est impossible.

Il faut passer à tout prix, malgré l'homme et sa baïonnette, malgré l'alerte qu'il va donner, malgré tout, y compris l'impossible. Résumant d'un mot la situation et sans trop s'émouvoir, Casse-Cou se dit en lui-même :

« Il va y avoir du tirage. »

Du tirage, oui, certes. Court, mais rude.

Un peu de réflexion avant d'agir, avec cette prudence qui, chez Casse-Cou, s'allie si bien à une bravoure folle.

Il se souvient d'avoir vu au Cap, pendant qu'il était petite bonne à tout faire, ces fantassins fraîchement débarqués d'Angleterre.

Ficelés de khaki de la tête aux pieds, imbibés de l'impérialisme le plus tapageur, soldats pour rire, ils posaient aux héros sous leur vaste feutre dont l'aile gauche, relevée sur la coiffe, portait ces trois lettres : CIV « City imperial volunteers ».

Et Casse-Cou se dit encore :

« Je passerai ! »

Il se ramasse sur ses jarr